



Laon, le 6 juin 2016

## Communiqué de presse

### **Fin de l'interdiction de la vente de carburant sous forme conditionnée dans les stations service du département de l'Aisne**

Compte tenu de la stabilisation des capacités d'approvisionnement des stations service du département, le Préfet de l'Aisne a décidé, par arrêté en date du 6 juin 2016, de lever l'arrêté d'interdiction de vente, d'achat, de distribution ou de transport de carburant dans tout récipient transportable (jerricans, bidons, etc.).

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle*  
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet\_02